

CQP

SPA
PRATICIEN

CERTIFICAT DE QUALIFICATION
PROFESSIONNELLE

ENREGISTRÉ AU RNCP



Un **CQP (Certificat de Qualification Professionnelle)** est un titre certifiant les qualifications professionnelles dans un secteur d'activité qui répond aux attentes et aux besoins de la filière et permet également une évolution professionnelle. Les CQP sont créés et délivrés par la Commission Nationale Paritaire de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPNE-FP) instituée par le Ministère du Travail. Le CQP est inscrit au Registre National des Certifications Professionnelles (RNCP).

Rythme

- > 438 heures de formation
- > Formation à temps complet : (Aix en Provence)
8 mois de septembre à avril
passage de l'examen en avril
- > Formation en rythme alterné :
12 mois de octobre à octobre
passage de l'examen en octobre
possibilité en contrat de professionnalisation de 12 mois

Conditions d'admission

- > Titulaires d'un niveau 3 minimum en esthétique cosmétique ayant reçu une formation de 160 heures en module soins corps
- > Titulaire d'un niveau 4 ou 5 en esthétique cosmétique
- > Dans le cadre de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience), le candidat doit faire part d'au minimum 1 an d'expérience professionnelle en qualité de praticien(ne) en spa (ou équivalent temps plein).

Programme

- > **Bloc 1** : Accueillir, conseiller et vendre des prestations de soins et produits auprès de la clientèle du SPA
- > **Bloc 2** : Préparer, organiser le poste de travail ou l'espace des soins dans un SPA
- > **Bloc 3** : Réaliser des techniques de modelages énergétiques et toniques
- > **Bloc 4** : Réaliser des techniques de modelages relaxants
- > **Bloc 5** : Réaliser des techniques de modelages drainants
- > **Bloc 6** : Identifier et conseiller la clientèle sur l'usage des appareils de soins par l'eau ou en zone humide

Financement

- > Tarifs sur demande
- > Formation initiale : financement par le stagiaire lui-même.
- > Formation continue : financements possibles par Contrat de Professionnalisation, Période de Professionnalisation, Compte Personnel de Formation (CPF), Plan de formation de l'entreprise, AIF pour les demandeurs d'emploi.

CQP

SPA PRATICIEN

Après le CQP

Le spa praticien exerce dans le secteur de l'industrie hôtelière, dans les établissements de soins et de cures et dans le secteur de l'esthétique (Institut de beauté et SPA).

LE SPA PRATICIEN SAIT NOTAMMENT

- > Accueillir les clients, conseiller et vendre.
- > Gérer un planning de rendez-vous
- > Echanger en anglais professionnel avec la clientèle.
- > Adapter les facteurs d'ambiance (vue, ouïe, goût, toucher, odorat) à la culture du soin.
- > Participer au maintien fonctionnel et sécurisé du poste de travail (matériel, hygiène, sécurité...).
- > Préparer le ou la client(e) au soin.
- > Exécuter des soins esthétiques et des modelages du monde (protocoles, techniques manuelles, appareils).
- > Pratiquer les différentes techniques relatives au Sauna, au Hammam, aux Bains.

La formation peut être accessible à des personnes porteuses de handicap. Un entretien (en relation avec le référent Handicap) permettra de valider l'accès à la formation et de définir toutes les mesures d'accompagnement nécessaires avec leur financement éventuel.

INFORMATIONS & INSCRIPTIONS

CAMPUS DE LYON

21 Quai Tilsitt - 69002 LYON
04 78 37 35 95
info@peyrefitte.com

CAMPUS D'AIX-LES-BAINS

Place des Anciens Thermes - 73100 AIX LES BAINS
04 79 34 25 11
itcc73@peyrefitte.com

CAMPUS D'AIX-EN-PROVENCE

384 Avenue du Club Hippique - 13090 Aix-en-Provence
04 42 20 42 20
infos@peyrefitte.com



CAROLE PEYREFITTE
DIRECTRICE DES ÉCOLES PEYREFITTE
MEILLEUR OUVRIER DE FRANCE



WWW.PEYREFITTE-ESTHETIQUE.COM

SASU - capital social de 128 000 € - SIRET 394 451 744 000 12 - code NAF 8542Z